

CONTACT

Gouvieux

www.gouvieux.fr



DANS CE
NUMÉRO :

Dossier

FAQ
sur la loi
SRU

Actus Mairie

Les fêtes
de Noël
en images



Actus Assos

Une
ambulance
à destination
de la Guinée
Konakri



Agenda

Concert du
Jazz Club le
25 janvier
à 20h30 à
la Ferme,
24 rue de la
Mairie





Notre avenir en jeu



Le dossier de ce numéro est consacré à un sujet qui pourra vous paraître technique, voire un peu rude pour entamer 2019. Mais il est essentiel de vous en toucher un mot dès à présent. En effet, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) s'apprête à étudier une éventuelle fusion avec ses voisines de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence. Outre le fait que nous avons peu en commun avec celles-ci, notre bassin de vie naturel s'étendant plutôt du côté Est des rives de l'Oise, pareil rapprochement nous soumettrait au régime de la loi SRU (Solidarité et Rénovation Urbaine).

Sous cet acronyme barbare, se cache une loi de 2000 qui impose 20 à 25 % de logements sociaux dans les communes de 3 500 habitants et plus appartenant à une agglomération ou une intercommunalité de 50 000 habitants et plus dans laquelle se trouve une ville de plus de 15 000 habitants et plus. Certains en font peu de cas, sous-estimant ses effets ou imaginant y échapper. Mais la réalité est toute autre, implacable : notre commune et quelques autres se verraient contraintes de construire un nombre excessif de logements sociaux.

Dans la crise que traverse notre pays, notamment en matière d'habitat, il est évidemment nécessaire de construire des logements, y compris sociaux. Ces derniers doivent être répartis intelligemment sur le territoire, intégrés dans leur environnement, sans le bouleverser. Gouvieux a pris et prendra sa part, comme prévu dans une délibération récemment votée à l'unanimité en Conseil municipal. Mais de manière volontaire et mesurée, pour préserver un avenir vers lequel nous nous tournons tout particulièrement en cette nouvelle année.

Patrice Marchand,
Maire de Gouvieux,
Président du Comité d'audit
du Conseil départemental de l'Oise,
Président du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA LOI SRU

L'article 55 de la loi SRU modifié par les lois ALUR (2014), Égalité et Citoyenneté (2017) puis ELAN (2018), impacte le code de la construction et de l'habitation. Ses dispositions relatives aux logements sociaux, s'imposent aux communes qui répondent à ses critères, sous peine de lourdes sanctions doublées d'une obligation de construire.

1- Quand est-on soumis aux quotas de logements sociaux de la loi SRU ?

Toute commune dont la population est au moins égale à 3 500 habitants (loi Égalité et Citoyenneté récemment confirmée par la loi ELAN) incluse dans une agglomération ou un EPCI de 50 000 habitants au moins, comprenant à minima une commune de 15 000 habitants au moins. Actuellement, la CCAC compte 46 000 habitants et Chantilly 11 000. Les seuils seraient donc dépassés en cas de fusion avec Senlis.

2- En ce cas, quelles sont les obligations de la loi SRU ?

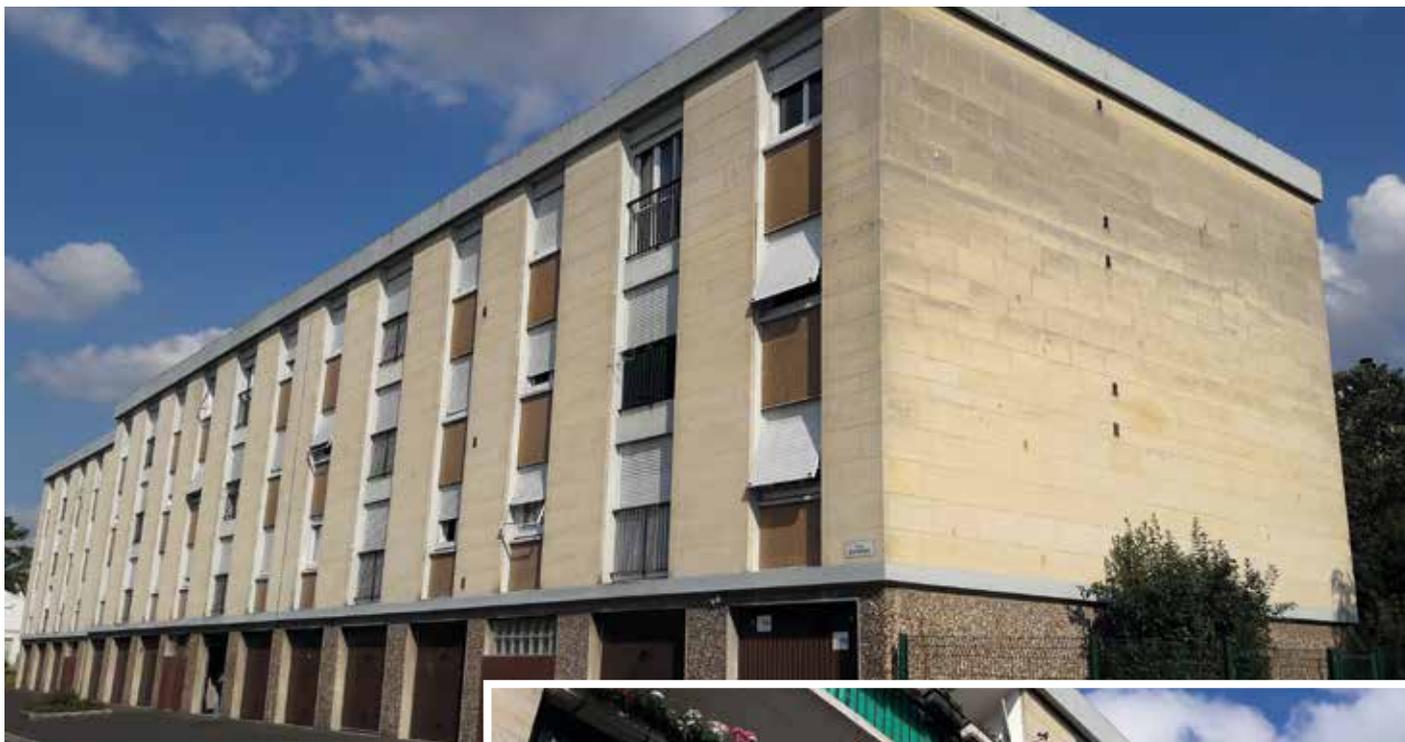
À l'origine, la loi SRU imposait 20 % de logements sociaux sur la totalité des résidences principales. La loi ALUR, dite Duflot, a porté ce taux à 25 %.

3- Combien de logements sociaux devraient être construits sur Gouvieux, soit au taux de 25 %, soit au taux de 20 % ?

403 au taux de 20 % et 678 au taux de 25 %.

4- Quel est le taux normal : 25 % ou 20 % ?

Le taux normal est de 25 %, auquel s'appliquent



▲ Les Courtils un quartier à taille humaine parfaitement intégré...

...où il fait bon vivre dans des appartements prisés ▶

des dérogations. Ainsi, lorsque le taux de pression est inférieur à 4, le taux de logements sociaux est ramené à 20 %.

5- Mais qu'est-ce que le taux de pression ?

Le taux de pression est égal au rapport entre le nombre de demandes et celui des attributions de logements sociaux.

6- Quel est notre taux de pression actuel ?

Pour l'agglomération de Chantilly, un décret fixe à ce jour le taux de pression à 3.4.

7- Ce taux peut-il évoluer ?

Il s'élèverait forcément en cas de construction de nouveaux logements sociaux : l'offre attirerait immédiatement une demande supplémentaire des candidats à l'installation à Gouvieux, venant principalement du Val d'Oise ou du bassin creillois.

Par ailleurs, les nouveaux logements sociaux tout juste attribués se libéreront moins encore que dans la situation actuelle.

L'augmentation du taux de pression



de 3.4 au-delà de 4 sera quasi immédiate.

Le résultat sera donc bien une obligation à 25 %.

8- Une exemption est-elle possible ?

La loi Égalité et Citoyenneté a élargi les conditions d'exemption du dispositif SRU, mais aucune ne s'applique dans le cas de l'Aire cantilienne et de ses alentours.

9- À combien s'élèvent les pénalités financières pour une commune assujettie à la loi SRU quand elle ne satisfait pas à l'obligation du taux de logements sociaux ?

Les communes qui n'atteignent

pas leur taux légal font l'objet d'un prélèvement annuel opéré sur leurs ressources au bout de 3 ans : il est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant, multipliés par l'insuffisance du nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente. Pour Gouvieux, cela correspondrait à 878 euros / habitant * 678 logements = 595 284 euros. Il ne peut excéder 5 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constatées dans le compte administratif afférent au pénultième exercice. Soit 488 196 euros pour Gouvieux (sur la base du compte administratif 2017), l'équivalent de près de 10 points d'impôts locaux !



10- Le fait de payer ces pénalités exonère-t-il de l'obligation de construire des logements sociaux ?

Non. La peine est double : chaque commune déficitaire est non seulement redevable d'un prélèvement financier annuel, mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage défini pour 5 périodes de 3 ans (loi ELAN). À l'issue de chaque période, un bilan des réalisations des communes soumises à la loi SRU est réalisé pour vérification.

11- Peut-on faire payer ces pénalités par l'intercommunalité ?

Non, seule la Commune est redevable.

12- La construction de logements sociaux peut-elle être réalisée dans les autres communes de l'intercommunalité ?

L'intercommunalité peut seulement faire en sorte que la commune obligée à 25 % de logements sociaux ramène ce taux à 20 %, à condition que la différence puisse être répartie sur les autres communes de moins de 3 500 habitants.

13- Que se passe-t-il si les propriétaires fonciers de la commune ne vendent pas leurs terrains à des bailleurs sociaux ?

Le Préfet peut prendre la main pour préempter, voire exproprier, et même signer les permis de construire à la place du Maire.

14- Que se passe-t-il si le Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU) bloque la constructibilité des terrains ?

Le Préfet peut demander, voire engager, la modification du PLU afin de permettre la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, d'une construction ou opération d'aménagement présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général.

15- Les sanctions à l'égard d'une Commune déficitaire peuvent-elles être aggravées ?

Oui, notamment par les mesures suivantes :

- multiplication jusqu'à cinq fois du prélèvement initial dû par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux ;
- augmentation du seuil plafonnant les pénalités pour les communes les plus riches ;
- possibilité de reprise de la délivrance des autorisations d'urbanisme par le Préfet, sur tout ou partie du territoire des communes défaillantes, en substitution des maires ;
- reprise automatique par le Préfet du droit de préemption urbain de la commune pour la réalisation de logements sociaux.

16- Le Parc Naturel Régional (PNR) peut-il s'opposer à cette obligation de construction ?

Non. Si la charte d'un Parc Naturel Régional (PNR) est opposable aux tiers en matière de définition de l'enveloppe urbaine, le PNR ne dispose d'aucune compétence pour empêcher la réalisation des logements sociaux au sein de cette enveloppe urbaine.

17- Est ce que le flux de

construction nécessaire serait compatible avec le flux actuel ?

Sur Gouvieux, 678 logements en 15 ans représenteraient 45 logements par an. Or, le rythme actuel voisine 15 à 20 (pour une population qui se maintient à son niveau antérieur), soit 3 fois moins ! En outre, il s'agirait de 45 logements sociaux, à l'exclusion de tout autre logement.

19- Est-ce que la loi SRU peut être amendée ?

Toute loi peut être amendée ou abrogée ; mais la loi SRU remonte à l'an 2000 : elle a donc 18 ans, durant lesquels elle a vu passer de nombreuses alternances Droite – Gauche – Centre. Nul n'a jamais osé remettre en cause ce symbole.

20- Pourrait-on digérer cette augmentation de population ?

Tout d'abord, un rythme imposé de construction à hauteur de 45 logements par an pour Gouvieux représente 2 immeubles par an. Certains prétendent que cette augmentation de logements sociaux conviendrait très bien puisque Chantilly et Senlis disposent de taux semblables sans pour autant créer des difficultés particulières. C'est oublier que le contexte a beaucoup changé, notamment le contexte démographique, qui était totalement différent 50 ans en arrière (et beaucoup plus calme). Ensuite, la Ville de Senlis a mené une politique d'activités économiques qui lui a permis de loger des gens qui travaillaient sur place. Enfin, les recettes par habitant de Senlis et Chantilly sont sans commune mesure avec celles de Gouvieux (chiffres DGFIP 2016).

« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas »

Ces mots de Victor Hugo résonnent singulièrement près de 150 ans plus tard. En 2019, tâchons d'être plus attentifs aux mots, ou plutôt aux maux, de notre mère nourricière, afin de la préserver, dans notre propre intérêt.

**LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITENT
UNE EXCELLENTE ANNEE 2019 A VOUS ET A VOS PROCHES.**

Recensement 2019 : c'est parti !

Le recensement de la population française revient 5 ans après la dernière enquête communale. Il interviendra du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune de Gouvieux sera alors parcourue par des agents recrutés par la Mairie, afin de visiter chaque foyer godvicien. Vous pourrez répondre sur formulaire ou sur le Net. Retrouvez toutes les vidéos explicatives sur le site de la Commune : www.gouvieux.fr, rubrique vidéos.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre les coordonnateurs communaux au 06 22 61 60 19 ou 06 23 26 34 69 ou recensement@gouvieux.fr

Survols de Gouvieux

L'été dernier, plusieurs Godviciens avaient interpellé Monsieur le Maire sur un déplacement des couloirs aériens en lien avec l'aéroport de Roissy – Charles de Gaulle. Le centre bourg en était plus impacté que jamais. Monsieur le Maire avait donc sollicité l'éclairage du groupe Aéroport De Paris, qui gère le complexe.

Réponse a été apportée tout récemment à son alerte. Aucun changement structurel à signaler. En revanche, plusieurs événements orageux ont quelques fois eu un impact sur les trajectoires. De même pour des travaux sur les pistes.

ADP signale par ailleurs l'existence du site www.entrevoisins.org qui permet d'obtenir des informations rapides et précises lors des survols au-dessus d'une commune, en précisant la date et l'heure. De plus, la Maison de l'Environnement et du Développement durable de Paris – Charles de Gaulle, ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, offre la possibilité de visualiser les trajectoires sur les 60 derniers jours.



Lancement d'un espace collaboratif à la Ferme



Les technologies de l'information et de la communication permettent désormais le télétravail. Celui-ci présente néanmoins quelques inconvénients, notamment la porosité entre travail et famille, ainsi que la solitude.

Pour y remédier, plusieurs entrepreneurs et salariés gouvieuxiens se sont engagés dans la création d'un espace collaboratif, à savoir un lieu proche de leur domicile où ils pourraient se retrouver pour effectuer leurs tâches quotidiennes dans le partage convivial.

Pour ce faire, ils se sont constitués en association intitulée « Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants de Gouvieux / ETIG », sous la coprésidence de Mesdames Cé-

line Bogaert et Maja Mijailovic. Le Maire a aperçu un sondage sur Facebook, s'y est intéressé et a proposé l'aide de la collectivité pour un projet partagé, avec mise à disposition permanente de deux salles au premier étage de la Ferme, 24 rue de la Mairie.

L'espace collaboratif ainsi créé est désormais ouvert, disposant du matériel nécessaire et naturellement du Très Haut Débit, le tout gratuitement durant une période d'essai de 23 mois.

Pour tout renseignement : 07 69 64 20 83, etigassociation@gmail.com ou Facebook ETIG : les entrepreneurs et travailleurs indépendants de Gouvieux.

Plein feu sur la rue Albin

Le carrefour des rues Albin et Hurst Mahieu est un sujet de préoccupation de longue date pour la Municipalité. Un signal stop a d'abord été placé rue Albin, mais se posait un problème de visibilité. Il le fut ensuite dans l'autre rue, mais il était insuffisamment respecté. Un ralentisseur a alors été réalisé, avec retour du stop rue Albin. Un contrôle de circulation a aussi été opéré (400 véhicules jour), qui a décidé la Mairie à apposer un feu à boucle avec radar (dit intelligent). Non seulement il détecte la présence de véhicules rue Albin, mais il récompense aussi les vertueux de la rue Mahieu. En quelque sorte, il obéit aux conducteurs respectueux des règles.



Rappel zone 30

Une partie du centre bourg est en zone 30, ce qui suppose des règles bien particulières que nombre de conducteurs oublient ou ignorent. Un petit rappel s'impose dès lors. Introduites en 1990, les zones 30 sont définies dans le Code de la route, notamment à travers l'article R.110-2, comme des espaces du territoire public routier au sein desquels la limitation de vitesse maximum est abaissée à 30 km/h pour l'ensemble des usagers y circulant, c'est-à-dire tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun. Sauf contre-indication, toutes les voies permettent le passage des cyclistes dans les deux sens de circulation.

L'objectif de ces zones 30 est de faciliter les interactions entre les différents usagers de la route et de privilégier la marche à pied dans certaines zones des agglomérations. Les conducteurs sont donc appelés à prêter une attention particulière aux piétons et à leur céder le passage autant que faire se peut, qui plus est dans les clous (véritables sur Gouvieux, ancrés dans les pavés face à la mairie) où ils sont prioritaires.

Des nouvelles de la Maison d'Assistantes Maternelles de la rue Gambetta

Le bâtiment destiné à accueillir cet équipement municipal expérimental, en plus de 2 logements à l'étage et de places souterraines boxées, s'élève peu à peu de terre. Le calendrier est à ce jour respecté, en vue d'une ouverture pour septembre 2019. Pour mémoire, l'aspect expérimental porte sur l'adaptabilité des lieux via des cloisons amovibles qui permettront aux 4 professionnelles (sélectionnées via un cabinet indépendant) de garder leurs 4 enfants confiés seules ou groupées, selon les circonstances.



▲ Opération subventionnée par l'Union européenne et le Département de l'Oise.



📌 Résultats du Téléthon à Gouvieux

Les bénévoles de l'association des Vignerons de Gouvieux se sont une fois de plus mobilisés en faveur du Téléthon le samedi 8 décembre du côté de la place Amic.

Installés dans un chalet mis à disposition par la Mairie, ils se sont employés tout au long de la journée à distribuer des bouteilles de « Perle de Gouvieux », issues de la cave municipale, en échange de 15 euros minimum.

Ainsi ont-ils pu faire des heureux de toute part : d'un côté, ils ont de la sorte récolté 1 626 euros au profit des personnes victimes de maladies génétiques ; de l'autre, ils ont aussi régalaé les papilles des souscripteurs et



de leurs proches grâce au désormais renommé vin pétillant de notre commune (à consommer toujours avec modération) !

Merci à eux et aux donateurs ! Vous pouvez encore contribuer en donnant au téléthon : 36 37 ou <https://don.telethon.fr/>

📌 La lutte continue contre les déchets sauvages

Le Maire et son équipe mènent une lutte sans relâche contre le rejet de déchets sauvages, à la fois laids et polluants. Et ce, qu'ils se trouvent sur une propriété privée comme sur la voie publique. Car les règles en la matière sont claires et s'adressent à tout un chacun, qui plus est en espace naturel sensible et en espace boisé classé, qui couvrent une grande partie de notre territoire.

Ainsi la Police Municipale veille-t-elle à sanctionner les contrevenants et à les obliger à nettoyer sans délai. Pour accélérer le mouvement, les élus n'hésitent pas à intervenir personnellement et directement, avec suivi attentif des événements.

Au passage, grand merci aux participants bénévoles des opérations de nettoyage, pratiques et pédagogiques, menées sous l'égide du Parc Naturel Régional ou bien encore des Rangers de France : grâce à eux, les promeneurs amoureux de la nature que nous sommes peuvent profiter à plein de sa beauté et de ses bienfaits.



📌 Inauguration à Gouvieux du Rézo Pouce, autostop organisé sur le PNR

Samedi 1^{er} décembre, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise - Pays-de-France a inauguré son dispositif d'autostop organisé et sécurisé, Rézo Pouce, sous le patronage de son Président - Maire de Gouvieux, Monsieur Patrice Marchand.

Pour l'occasion, ce dernier s'est bien volontiers prêté au jeu en se transformant en « pouceur », comme disent les Québécois, à l'entrée de la commune côté Chantilly. D'autres élus l'ont accompagné dans cette expérience de terrain, notamment Madame Manoëlle Martin, Adjointe au Maire de Gouvieux et Vice-présidente de la Région Hauts-de-France.

Pari réussi puisque tout ce petit monde s'est trouvé un véhicule en moins de 5 minutes pour retourner au centre-ville où l'attendaient plusieurs personnes qui, pendant ce laps de temps, ont pu prendre connaissance des détails du projet amorcé sur Gouvieux fin 2016.

À vous de jouer à présent, comme conducteur ou comme « pouceur » ! Pour ce faire, rien de plus facile : inscrivez-vous à la mairie, sur le site Internet www.rezopouce.fr ou sur l'application mobile. Vous devrez signer une chartre de bonne conduite et fournir une pièce d'identité, après quoi vous recevrez une carte de membre, plus un macaron pour votre éventuel véhicule. Un bon moyen de faciliter les déplacements, et en même temps, de réduire l'impact environnemental de la voiture.



Emouvante cérémonie de commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Malgré la pluie et la fraîcheur, les participants étaient plus nombreux que jamais. Merci à eux pour leur mobilisation. À commencer par les plus jeunes, écoliers et collégiens, qui ont marqué l'événement via leurs textes, chant et bleuets, sans oublier leur as-

sistance pour la flamme, la levée des couleurs et le dépôt de gerbes. À l'heure où tous les poilus survivants ont disparu, et au moment où renaît parfois la haine sur le continent, la perpétuation de la mémoire de ce terrible épisode de l'Histoire

franco-européenne est vitale, qui plus est au sein des plus récentes générations. Car la paix apportée par la construction européenne ces 70 dernières années n'est pas acquise à jamais : elle nécessite attention et soins renouvelés pour se perpétuer.



CQFD

Petite fierté godvicienne : la plaque commémorative de la Carrière de Compiègne sur laquelle se sont recueillis la chancelière allemande Angela Merkel et le président français Emmanuel Macron à l'occasion du centenaire de la signature de l'armistice 14/18 en ce lieu, a été fabriquée par l'entreprise Bourson. Cette dernière n'en est pas à son premier fait d'armes en la matière dans la mesure où elle s'était auparavant occupée de la gravure célébrant la signature de l'armistice 39/45 en la cathédrale de Reims, sur laquelle s'étaient arrêtés la même chancelière et le président français François Hollande en 2015. Sans oublier les nombreux monuments aux morts restaurés pour les célébrations de 2018 : Enghien, Plailly, Saint-Leu d'Esserent...



Modification simplifiée du PLU pour rectification d'erreur matérielle

Le Conseil Municipal a voté le 18 décembre la procédure de modification simplifiée du PLU afin de rectifier une erreur matérielle sur un document graphique (la carte 4.5). La délibération ainsi que le dossier de modification simplifiée est mis à disposition du public durant un mois, du 2 janvier au 2 février 2019, à la Mairie de Gouvieux et le site Internet www.gouvieux.fr. De plus, un registre de consultation est ouvert durant cette période, sur lequel les personnes intéressées pourront inscrire leurs observations relatives à la modification simplifiée. Il est également possible d'envoyer vos observations à l'adresse électronique suivante : plu@gouvieux.fr



Un cap franchi pour la page Facebook de la Ville

Après un an d'existence, la page Facebook « Mairie de Gouvieux – 60 » s'est doucement mais sûrement fait une place dans le monde tumultueux des réseaux sociaux. Ainsi a-t-elle franchi le cap symbolique des 1000 abonnés toute fin 2018 ! Si vous ne l'êtes pas encore, il est toujours temps de nous rejoindre pour bénéficier en avant-première de l'actualité municipale et échanger directement avec la Mairie.



Point travaux

Assainissement au lotissement du Bois Saint-Nicolas

Travaux achevés, qui autorisent le raccordement des immeubles de la rue de Lamorlaye à l'assainissement collectif.



Enfouissements rues de Lamorlaye et de la Roche

Extension depuis la rue de la Roche à la rue de Lamorlaye en janvier 2019.



Mur près la salle des fêtes



Actus Mairie

Retour sur les festivités

Le marché de Noël

40 chalets municipaux très demandés par les communes voisines, et cette année encore, de beaux moments de partage pour petits et grands Godviciens...



La ferme vivante



Votre mairie en habits de fête



de Noël à Gouvieux

Une ville qui scintille



Colis de Noël des seniors

Monsieur le Maire et son équipe ont procédé le 19 décembre 2018 à la distribution des colis de Noël aux seniors godviciens de 70 ans et plus, salle Saint-Jacques puis à la Roselière : près de 1000, pris en charge par le CCAS.



Si vous souhaitez en profiter l'an prochain, ou en faire profiter un proche, inscription indispensable en Mairie tout au long de l'année (à compter du 1er janvier 2019).



Les nouveautés 2018

Bravo à nos équipes des services techniques qui ont créé pour 2018 deux magnifiques illuminations, en plus de la pose minutieuse de tout le reste !



Une ambulance à destination de la Guinée Konakri

Grâce aux cotisations de ses adhérents, à de généreux donateurs et au soutien financier de la Mairie de Gouvieux, Guinée-ô vient de réaliser une opération d'envergure : l'acquisition d'une ambulance et d'un 2^e camion de pompier. Les 2 véhicules ont été exposés sur le parvis de la mairie de Gouvieux le dimanche 2 décembre. Malgré une météo automnale, cette matinée a été agrémentée par une animation de musique africaine au moyen de balafon et de djembé. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Maire et son équipe, ainsi que de nombreux curieux, certainement impressionnés par cette exposition pour le moins inhabituelle.

Ces 2 véhicules ont été acheminés en Guinée Conakry par containers les 14 et 21 décembre derniers. Ceux-ci ont transporté essentiellement du matériel médical dont un cabinet dentaire acquis début 2018 pour compléter l'équipement du Pôle médical pluri-disciplinaire à Conakry, créé en 2016 par Guinée-ô sous le contrôle du docteur Diallo, médecin chef de la maternité associative et mutualiste « Centre Médical Espoir Mère et Enfant ».

Une équipe de Guinée-ô est chargée de réceptionner et d'installer dans



les règles de l'art tout le matériel précédemment expédié.

L'ambulance permet au docteur Diallo de transporter, en cas d'urgence et en toute sécurité, ses patients ou même parfois des accidentés de la route vers un établissement hospitalier mieux adapté. Quant au camion de pompier, d'un plus petit gabarit que celui envoyé précédemment, il est affecté aux travaux de maraîchage d'un village de Haute Guinée. Il transporte les travailleurs agricoles et leur matériel, et effectue l'arrosage des champs. Il soulage également les femmes à qui incombe le transport quotidien de l'eau.

Encouragée par la Ville de Gouvieux, Guinée-ô, c'est une équipe de bénévoles en France (siège à la Mairie de



Gouvieux), représentée également par une équipe sur place en Guinée et 2 antennes à l'étranger (Allemagne et Grande Bretagne). Notre association vit exclusivement de la cotisation de ses adhérents (180 membres en 2018) et des dons reçus. Les frais d'expédition des containers représentent environ 95 % de ses dépenses. Elle est ouverte à toutes les bonnes volontés. Reconnue d'intérêt général par l'administration des finances publiques, 66 % du montant des adhésions et des dons viennent en déduction de l'Impôt sur le Revenu.

Pour tous renseignements, contacter Michel BELIKIAN : 03 44 58 23 27 - 06 09 21 28 88 associationguineeo@gmail.com. www.guinee-o.org

Info Danse Rythme et Gymnastique (DRG)

La DRG est heureuse de vous annoncer la création de son site drg-gouvieux.fr, sur lequel vous trouverez des renseignements sur tous ses cours, y compris le nouveau cours de Step débutant, des fiches d'inscriptions et les nouveaux tarifs pour le 2^e trimestre. Rejoignez-la ! Dans l'attente, toute l'équipe de la DRG vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2019 en pleine forme !



Accueil de Metz par le Sud Oise Handball Club (SOHC)

Le SOHC accueille les 5 et 6 janvier prochains l'équipe moins de 18 de Metz. Encadrés par Stéphane MINA, ancien pensionnaire du club, les jeunes messins sont qualifiés pour la poule haute du Championnat de France. Avant d'affronter les équipes du PSG ou d'Ivry, il s'agit pour eux de profiter de nos installations pour un stage comprenant deux rencontres amicales contre nos moins de 18 région et nos seniors A.

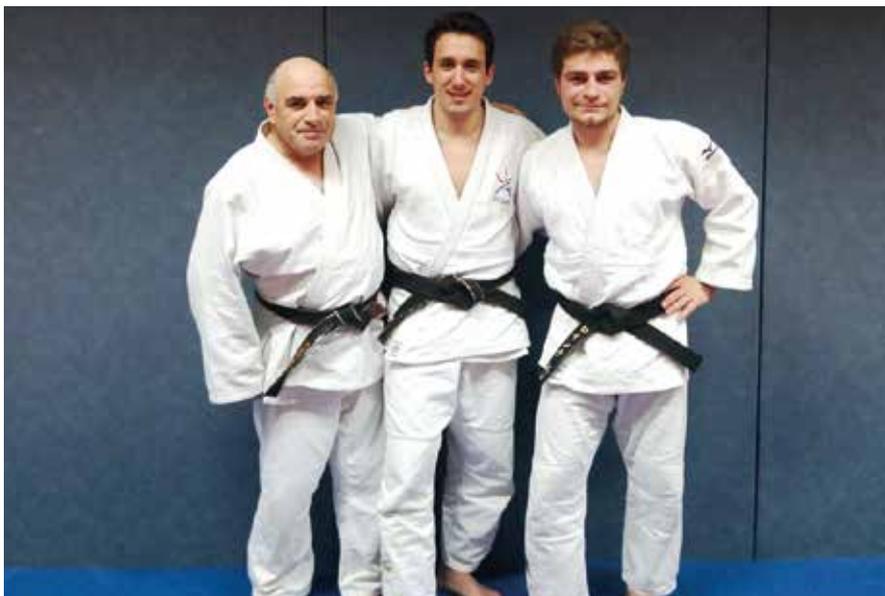
Par ailleurs, notre traditionnel tournoi de Noël « Pierrot Challeil » inter-communes et inter-écoles a de nouveau connu un vif succès le 22 décembre dernier. Si l'activité Handball a séduit nos jeunes participants, ils pourront adhérer au club et obtenir une licence compétitive leur permettant de participer aux matches du week-end.

Renseignements : 5760061@handball-france.eu



De belles réussites au Judo Club de Gouvieux !

Le Judo Club de Gouvieux compte dans ses rangs une nouvelle ceinture noire 3^e dan, Alban, et deux nouvelles ceintures noires 2^e dan, Jean-Louis et Loïc. L'année 2018 aura été un très bon cru pour notre association puisque 4 ceintures noires en judo et 3 en chanbara ont grossi les effectifs du judo club de Gouvieux ! Bravo à eux, à leurs partenaires et aux éducateurs du club. Un petit mot aussi pour remercier les deux jeunes pratiquants de chanbara, Gavril et Rémy, qui ont représenté le judo club de Gouvieux lors de la coupe de France cadets, en novembre à Paris. Pas de podium mais des combats intéressants et des progrès prometteurs !



Grand bravo aux champions de l'Association du Développement des Sports Équestres (ADSE) !

L'ADSE félicite tous ses cavaliers compétiteurs pour cette année 2018, et plus particulièrement Nicolas Mine avec Dunstow, qui remporte une médaille de bronze aux championnats de France club de Lamotte Beuvron, en dressage club 3, ainsi que Severine Moreau et Royal Carousel, qui décrochent la médaille d'argent et le titre de vice-champions de France en Hunter club2 ; mais également Chloé Deschamps et Estoy de Mas Garnier, vice-championnes de France en cycle libre 1^{ère} année pour les championnats de complet des jeunes chevaux à Pompadour.



📌 Joli palmarès pour les élèves de TaKaDanser !

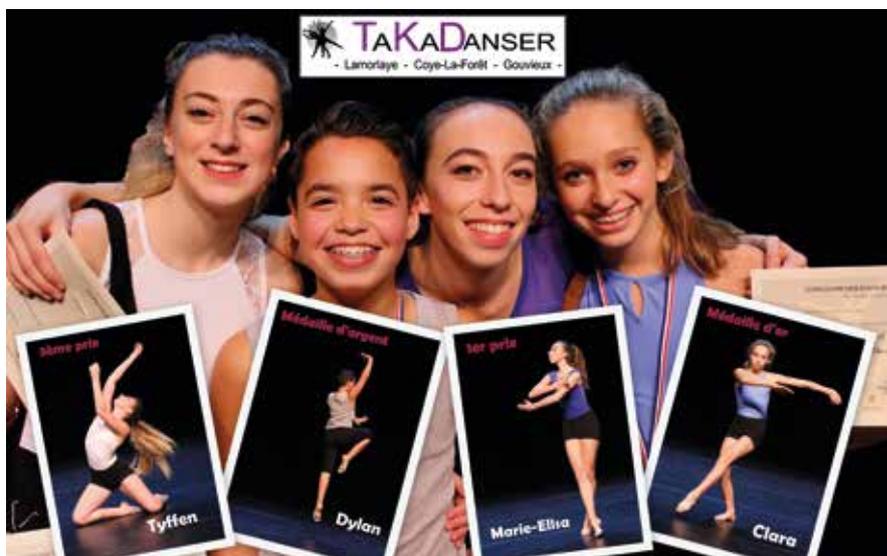
4 de nos élèves ont participé le 17 novembre dernier aux concours des « Envolées d'Automne » à Roissy-en France. Ce concours est particulièrement difficile car les candidats n'ont que quelques heures pour apprendre une variation qu'ils ne connaissent absolument pas à la base, et doivent la danser le jour même, seul(e) sur scène, devant un jury et une salle comble.

Chorégraphe : Olivier Coste.

Clara Millot (13 ans) : médaille d'or en Jazz Etude (avec un stage offert par les membres du jury).

Dylan Wilhelm (14 ans) : médaille d'argent en Jazz Etude (avec un stage offert également).

Marie-Elisa Gache (16 ans) : 1^{er} prix en Jazz Avancé.



Tyffen Halot (16 ans) : 3^e prix en Jazz Avancé.

Toutes nos félicitations à nos jeunes artistes !

Passation de pouvoir au Kiwanis Club de Chantilly Creil Senlis

Le Président sortant, Dominique Marquot, a transmis son collier à Maurice d'Orsetti après avoir consacré une année à la réalisation d'actions sociales au service des enfants. Sous son mandat, le Kiwanis a, entre autres :

- adhéré à la campagne d'éradication du tétanos maternel et néo-natal dans le cadre d'une action internationale de vaccination menée en partenariat avec l'UNICEF ;
- offert un spectacle à des enfants de quartiers défavorisés à l'occasion de Noël, et une croisière sur l'Oise à des enfants et adultes handicapés ;
- facilité l'impression d'un recueil de 4 histoires rédigées par des enfants des classes de CM1 dans le cadre d'un atelier d'écriture organisé par la Bibliothèque de Senlis pour célébrer les 10 ans de l'opération Motamo ;
- organisé une journée de rencontres entre lycéens et handicapés pour sensibiliser les adolescents au monde du handicap, tout en offrant une journée ludique aux personnes extraordinaires ;
- soutenu l'association Vaincre les maladies lysosomales dans son combat en faveur de Hugo et Emma, 2 jeunes enfants, frère et sœur, atteints de la maladie de San Filippo B.
- contribué à l'intervention chirurgicale subie par un enfant sénégalais, opération rendue possible grâce à l'association Handisables International soutenue pour la circonstance par l'Interclub de Chantilly (regroupant les différents clubs-services de la ville).

Le nouveau Président nous a transmis son enthousiasme en invitant les personnes présentes à accompagner le Kiwanis pour « ensemble faire plus en faveur des enfants du monde ».

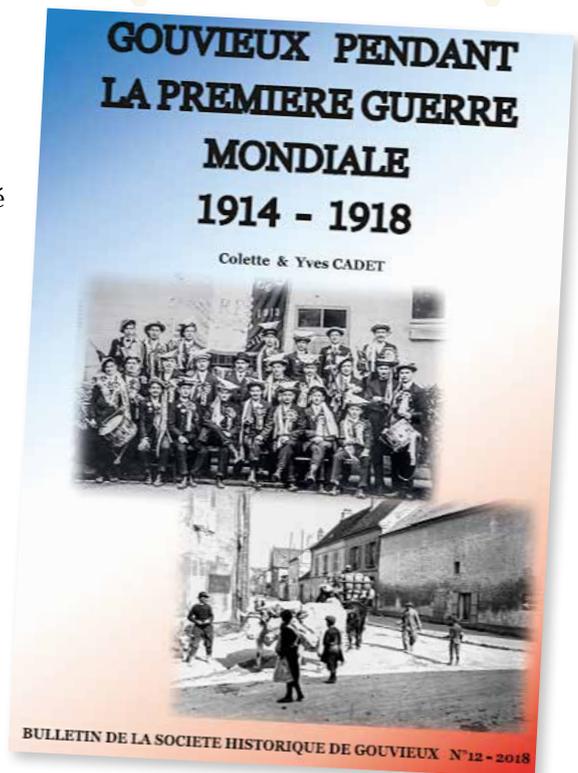


Sortie du bulletin n° 12 de la Société Historique de Gouvieux

La Société Historique de Gouvieux publie son 12^e livre, consacré à la Première Guerre mondiale.

Bien qu'ayant été une ville de l'arrière, la proximité du front a valu à Gouvieux de vivre intensément le conflit, en témoigne la fréquentation de l'hôpital de la Baronne James de Rothschild, devenu hôpital militaire le temps de la guerre ou encore l'afflux massif de réfugiés. La description du quotidien des Gouviciens pendant ces quatre années apporte aussi un éclairage sur ce que les civils ont eu à endurer. De nombreux documents d'archives publiques ou privées et de nombreuses photos complètent fort bien l'ensemble.

« **Gouvieux pendant la Première Guerre mondiale** »
- 156 pages - 18 euros. En vente à la Bibliothèque de Gouvieux ou auprès de la S.H.G. (<http://www.societehistoriquedegouvieux.fr/>)



Les Mathématiques Autrement, pour dynamiser la scolarité

Stage intensif de maths, physique, chimie et préparation de concours pour les vacances scolaires de février.

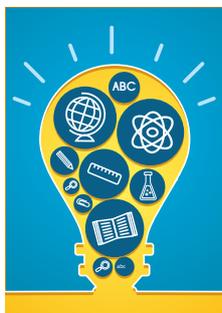
Après le stage de Noël, l'association Les Mathématiques Autrement propose une session pour les vacances de février. Ouverte aux élèves désireux de

marquer leur progression en mathématiques et matières scientifiques, le stage sera également axé sur la préparation des dossiers pour ParcoursSup, et sur les concours Access, HEC et Sésame...

Les cours se dérouleront du 11 au 15 février, et du 18 au 22 février, de 9h à 12h30, ou de 14h à 17h, dans les salles municipales Saint Jacques ou de la Ferme.

Si vous souhaitez que votre enfant participe, merci de contacter rapidement l'association par courriel en indiquant sa classe, ses disponibilités, les matières choisies, ainsi que vos coordonnées. L'élaboration du calendrier sera facilitée et nous répondrons à toutes vos questions sur les différents aspects du stage.

Président : Adrien Fouillet
06 70 54 44 23 - afouillet60@gmail.com
Vice-président : Gabriel Fouillet
06 33 16 09 92 - grouillet@gmail.com



Un mot de l'Open de Picardie de Kendo à Gouvieux

Les 10 et 11 novembre 2018, Gouvieux a accueilli le 11^e Open de Picardie de Kendo. Plus de 100 kendoka ont pu apprécier la qualité de la salle parquet du gymnase, de même que les arbitres nationaux présents pour cette compétition. L'Open de Picardie, sous l'égide de la Commission Régionale de Kendo des Hauts de France, a été organisé par les clubs Yurai-Jin-Sei de Compiègne et le Budo Cantilien. L'association Budo Cantilien développe le kendo et le iaido dans l'Aire Cantilienne sur les communes de Gouvieux, Lamorlaye et Coye-la-Forêt. Dans ces pratiques peu connues, la France est régulièrement championne d'Europe de kendo et se trouve être le troisième pays du monde en nombre de licenciés.

Pour plus d'informations sur cette pratique, consultez le site « budocantilien.fr ».



Actus diverses

Installation d'une antenne de Référence Kids à Gouvieux

Référence Kids est une petite entreprise en plein essor. Spécialisée dans la garde d'enfants à domicile (y compris garde partagée), elle s'est récemment installée à Pont-Sainte-Maxence, avant d'ouvrir une antenne à Boulogne-sur-Mer. Ayant obtenu son agrément pour le Val d'Oise et face aux demandes issues du Sud de l'Oise, elle a finalement opté pour Gouvieux, dont la politique sur la Petite Enfance lui correspond bien (l'affectif et la proximité).



9 place Amic – 03 44 60 11 40
<https://referencekids.fr/>
gouvieux@referencekids.fr

Travaux d'entretien sur la Nonette

Comme tous les ans, le Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette (SISN) réalise une tranche (15-20 km) de travaux d'entretien de la végétation des berges de cours d'eau chaque hiver. Cette opération se déroule dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau.

L'objectif est de développer la biodiversité de la rivière, en préservant et diversifiant la végétation, en alternant zones d'ombre et de lumière, en supprimant tout arbre menaçant (le bois coupé appartient au propriétaire : il est laissé sur place).

L'intervention aura lieu entre janvier et mars 2019 sur Gouvieux : dates plus précises à venir. Elle débutera par un état des lieux, sur la base de laquelle le technicien du SISN ciblera les parcelles à traiter.

La SISN traite tous les terrains, publics et privés. Les propriétaires sont invités à se manifester auprès du SISN pour transmettre leurs coordonnées afin d'organiser et de faciliter les interventions. Le technicien du syndicat est autorisé à intervenir sur leur domaine par arrêté préfectoral du 24/11/2011 (renouvelé le 04/11/2016) lié à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du plan pluriannuel de gestion et d'entretien de la Nonette.

Pour mémoire, l'entretien REGULIER des cours d'eau et de leurs berges est à la charge des riverains : article L215-14 du code de l'environnement. Le SISN intervient UNIQUEMENT dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) justifiant l'utilisation de fonds publics sur terrains privés au titre d'un plan de travaux de restauration cohérent.

Contacts :

SISN : 6/8 rue des Jardiniers, 60300 Senlis - 03 44 32 99 80 -

www.syndicat-sage-nonette.fr

Technicien : David FORISSIER

syndicatnonette@orange.fr - 06 77 26 07 69



Aide à la rénovation énergétique des logements

Mercredi 5 décembre, Monsieur NIHOUS, Conseiller régional des Hauts-de-France, est intervenu à Gouvieux pour présenter aux professionnels et aux particuliers le nouveau dispositif d'aide régionale en faveur de la rénovation énergétique des logements. Ce dispositif doit permettre aux propriétaires d'effectuer plus aisément les travaux nécessaires à une diminution significative de la consommation énergétique de leur bien (isolation, chauffage, fenêtres...). Ce, en faisant appel aux artisans proches, histoire de soutenir dans le même temps l'emploi local.

Pour prétendre à cette aide, il faut être propriétaire occupant ou bailleur (personne physique ou morale) d'un logement décent situé dans les Hauts-de-France, bénéficier d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), viser une baisse de consommation énergétique de 35 % minimum, et recourir à une entreprise Reconnue Garante de l'Environnement (RGE).

Le montant attribué par le Conseil régional des Hauts-de-France peut monter à 2000 euros. Pour l'obtenir, besoin est de créer un compte sur la plate-forme dédiée de la Région, et saisir la demande en s'assurant au préalable d'avoir obtenu la notification de l'ANAH. Si validation du dossier, l'aide sera versée en une seule fois par virement bancaire sans attendre la fin des travaux.

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/.../login-tiers.s...> si vous êtes un particulier

<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub> pour les autres

Renseignements :

AREL@hautsdefrance.fr

0 800 02 60 80 (service et appel gratuits)

www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/



Avis de passage

Afin de mettre à jour le cadastre de Gouvieux, un Géomètre Principal est dépêché dans notre commune par le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de la Direction Générale des Finances Publiques de Senlis : Monsieur Stéphane DUCROCQ. Il est susceptible de vous solliciter lors de sa tournée, qui est prévue entre le 26 novembre 2018 et le 29 mars 2019. Merci de lui réserver un bon accueil.

Un séjour en Europe à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

Comment gagner du temps ?

1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « Mes démarches » puis « Commander une CEAM »

2 - Indiquez la date de votre départ

3 - Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Pratique ! Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'App Store et Google Play. Le saviez-vous ? En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur www.ameli.fr

Pass annuel 100 % Chantilly - saison 2019



L'hippodrome de Chantilly à prix réduit, toute l'année, même les Grands Prix.

France Galop, encouragée par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), a mis en place un abonnement à prix réduit : 15 € au lieu de 79 € au tarif normal, spécialement et uniquement réservé aux habitants de l'Aire Cantilienne pour accéder à l'hippodrome de Chantilly pendant toute la saison 2019. Le parking est également inclus dans ce tarif exceptionnel !

Cet abonnement vous permettra d'assister à TOUTES LES RÉUNIONS DE COURSES HIPPIQUES qui se dérouleront cette année sur l'hippodrome de Chantilly, et même aux Grands Prix : Qipco Prix du Jockey Club, Prix de Diane Longines. Pour cela, il suffit de vous rendre sur le

site internet www.billetterie.france-galop.com, de vous connecter à votre espace personnel (ou créer un compte) et de taper dans la barre de recherche : PASS ANNUEL 100 % CHANTILLY.

Vous devrez renseigner le code préférentiel CCAC2019 pour accéder au tarif réduit.

Le Pass vous sera adressé par voie postale à votre domicile (envoi de tous les abonnements d'une même commande à l'adresse postale indiqué dans l'espace personnel).

PROFITEZ-EN !

Plus de renseignements : Service clients France Galop au 0 892 972 00 (ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h).

Interruption de la collecte des déchets verts jusqu'à mi-mars

Pendant cette période d'interruption, il est évidemment possible de déposer les déchets verts en déchetterie.

La CCAC encourage également la



pratique du compostage, du mulching comme du paillage, et vous soutient dans l'achat d'un ou plusieurs outils vous permettant de réduire vos déchets verts. Vous pouvez télécharger le dossier de demande d'aide : <http://www.ccac.fr/.../Reduction-des-dechets-fermentescibles-...>

ATTENTION : à compter du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la réduction des déchets, de l'optimisation des tournées de collecte et compte tenu des outils de prévention mis à disposition, les volumes des déchets verts collectés à domicile seront limités à 1 100 litres par collecte. Soit 3 bacs à roulettes de 360 litres ou 11 sacs biodégradables de 100 litres. Les dépassements de volume ne seront pas collectés et devront être portés en déchetterie. Plus d'informations sur la collecte des déchets sur le site internet www.ccac.fr rubrique Collecte des déchets.

Et le sapin ?

Deux collectes par commune sont prévues en janvier pour ramasser les sapins de Noël (naturels et sans décorations) :

- Gouvieux centre : 17/01 et 31/01

- Gouvieux périphérie : 15/01 et 29/01



Actus diverses

Atout crin : focus sur Stéphane Pasquier, talentueux jockey godvicien

Stéphane Pasquier est véritablement un jockey hors normes. Vous allez pouvoir en juger avec ce qui suit.

Né à Tours en 1978, il grandit à Nanterre. Adolescent, les études classiques ne lui conviennent guère. Un de ses grands-pères, turfiste chevronné, lui conseille l'hippisme, alors que le tout jeune homme n'a jamais approché un cheval de sa vie et n'est pas issu d'une famille baignant dans ce milieu. Mais il correspond alors aux critères de sélection drastiques de l'école du Moulin à Vent de Gouvieux (voir le Contact de novembre – décembre 2018), notamment physiques, en termes de gabarit : 1m60 pour 55 kg, tandis que les plafonds sont alors fixés à 1m70 pour 55 kg. Les tests réussis, il obtient l'aval du médecin, qui anticipe une évolution corporelle favorable, et devient apprenti. Il découvre ainsi le cheval. Intrigué, curieux, attentif et actif, il passe très vite de la théorie à la pratique dans des écuries de Gouvieux, Lamorlaye et Chantilly, notamment celle de Robert Collet, un homme qui lui a enseigné l'exigence et la rigueur. Entre 1992 et 1998, il fait toutes les classes, le matin à l'écurie, l'après-midi à l'école (à noter que la moitié des élèves quittait à l'époque cette dernière en hiver, découragée par la rudesse physique et mentale de la profession). Grâce à son maître d'apprentissage, il gagne les 7 courses au galop nécessaires pour passer professionnel. Il se rend ensuite 6 mois à Singapour où il perfectionne non seulement son anglais, mais aussi et surtout sa tactique. De retour en France, il joint les entraîneurs et signe avec l'écurie de Jean

de Roual à Lamorlaye pour 2 ans. Le succès aidant, il est contacté par d'autres entraîneurs, et finit par passer des contrats pour le compte de grands propriétaires, auxquels il donne la priorité pour monter les chevaux, sans se priver de concourir avec d'autres animaux par ailleurs.

Parmi eux : la Marquise de Moratalla (trentaine de bêtes dispersées dans plusieurs écuries), puis Wildestein (une des plus grosses écuries du moment avec une cinquantaine de chevaux) et le Prince Khalid Abdullah (premier à l'époque, quand Wildestein est deuxième : près de 90 compétiteurs inscrits dans toutes les courses). Grâce à ce dernier, il remporte sa plus belle victoire avec Rail Link, entraîné à Gouvieux et monté en matinée par un autre Godvicien : l'Arc de Triomphe en 2006.

En 20 ans de carrière, ce jockey ascète (il mange un seul repas, en soirée) a participé à plus de 12 000 courses, dont 1 850 gagnées ! À 40 ans, il court encore jusqu'à 10 courses par jour (il est un des deux seuls de sa promotion en ce cas), et peut en gagner la moitié, ce qui est très rare (seulement 4 à 5 jockeys en sont capables à ce jour). Il a conclu son dernier contrat avec un armateur grec, Stavos Niarchos, dont la famille est une des plus anciennes parmi les propriétaires de chevaux : une trentaine de chevaux, tous sélectionnés pour le haut niveau. Il a ainsi gagné les plus grandes courses, notamment



le Prix de Diane en 2017 et le Jockey Club en 2018. En fait, à force de travail (matin au soir sans discontinuer), d'autocontrôle (forme physique), d'observation (besoin d'être aux aguets à chaque fraction de seconde d'une course pour gagner les centimètres nécessaires à la victoire au poteau) et de respect du cheval (indispensable pour manœuvrer un animal 10 fois plus lourds que lui), Stéphane Pasquier peut se targuer d'avoir remporté la quasi-totalité des courses de formule 1 de galop dans le monde, absolument toutes en France. Il a ainsi obtenu la prestigieuse cravache d'or, qui n'était pas un but en soi, mais une récompense appréciable. Malgré cela, le maître jockey est resté humble et accessible. Bien qu'il ait dépassé l'âge moyen auquel ses collègues cessent la compétition, il a bien l'intention de continuer à courir. Sa passion est tellement forte qu'il l'a bien sûr transmise à ses deux enfants, un garçon de 9 ans et une fille de 7 ans. Celle-ci vient d'ailleurs d'obtenir son galop. La relève est donc assurée... quand il raccrochera, ce qui n'est pas pour demain !

Information du centre de recrutement de la Marine (CIRFA) d'Amiens concernant l'École des Mousses

La Marine offre aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, sans condition de diplôme, dès le niveau 3e, une FORMATION 100 % GRATUITE et RÉMUNÉRÉE de septembre 2019 à juin 2020. Ce, dans une école d'apprentissage moderne (Brest ou Cherbourg), dispensant une formation militaire et maritime, qui permet de découvrir de nombreux métiers.

À l'issue de la formation, proposition de contrat d'engagement dans le métier choisi au sein de la Marine nationale !

N'hésitez pas car la Marine recrute chaque année plus de 3 500 jeunes ! Inscription jusqu'au 26 avril 2019.

rejoignez l'aventure de l'École des Mousses sans plus attendre !
Pour plus de renseignements, contacter le CIRFA Amiens
cirfa.amiens@marine.defense.gouv.fr
03 22 33 83 74
situé au 19, rue Ernest Cauvin 80000 AMIENS



Le lombricompostage : kezako ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen d'ici à 2025.

Formidable outil pour répondre à cette question, le lombricompostage permet de réduire de 30 % le volume des poubelles et limite de façon substantielle la part de biodéchets à traiter par les services publics. Il y a toutefois deux gros écueils à franchir pour la généralisation de cette solution :

- beaucoup d'appréhension avant de se lancer, d'idées préconçues : c'est répugnant, ça sent mauvais, c'est compliqué, il y a plein de moucheron...
- le plus dur dans le lombricompostage, c'est le démarrage. Il faut trouver le bon rythme, et prendre quelques réflexes. S'il est simple de franchir ce palier, il est tout aussi aisé de rater. La passion pour les plantes et la nature ont conduit il y a 4 ans un père de famille travaillant dans le domaine du machinisme agricole, Alain Galy, vers le lombricompostage. Après quelques échecs, il a fini par apprendre de ses erreurs. Afin de transmettre son expérience, il a fondé la chaîne YouTube « Lombricompostage Facile » : elle a pour but de populariser cette technique et la rendre accessible à tout le monde. On y retrouve près de 100 vidéos : des guides pas à pas pour se lancer, des conseils, des trucs et astuces, des comparaisons entre plusieurs techniques, etc.



Pense bêtes

La campagne de stérilisation des chats libres est achevée pour cette année 2018. Le bilan définitif est de 13 animaux stérilisés, dont un placé en famille d'accueil. L'occasion d'un petit rappel à l'adresse des propriétaires de chiens et de chats qui se promènent plus ou moins librement en extérieur. Un rappel sur leurs devoirs élémentaires.

Concernant les chats, le minimum est l'identification (obligatoire), soit par tatouage, soit par puce. L'idéal est bien évidemment la stérilisation (pour éviter tout accouplement, qui plus est avec des chats libres qui ne le seraient pas pour leur part), doublée d'une vaccination appropriée (pour éviter cette fois toute contamination, afin de protéger le chat lui-même, et ses congénères : leucose / SIDA, typhus, chlamydie et coryza + rage).

Concernant les chiens, le minimum est l'identification (obligatoire) ET la vaccination, en l'occurrence CHP-PiL (maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, la Parvovirose, Parainfluenza canin et Leptospirose) + rage (vaccins non obligatoires mais fortement recommandés, d'autant que certaines maladies, comme la leptospirose, sont fréquentes dans nos contrées). L'animal doit être tenu en laisse en zone urbaine. Toute divagation est interdite : est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus



sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Un traitement régulier contre puces et tiques est conseillé, car ces parasites sont porteurs de maladies transmissibles à l'Homme.

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories. L'acquisition de chiens de 1^{ère} catégorie (attaque) est prohibée. Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de 2^e catégorie (garde et défense). Avant toute acquisition, le futur propriétaire du chien doit suivre une formation. De son côté, le chien doit subir une évaluation comportementale. Ensuite, le propriétaire doit faire une demande de permis de détention. À l'extérieur, le chien doit être en laisse et en muselière.

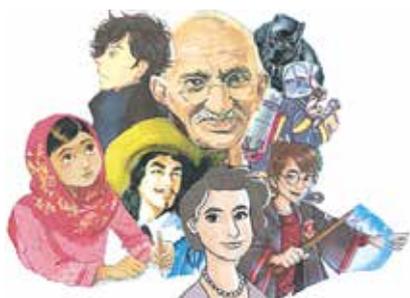
Rapport du 3^e trimestre 2018 des assistantes maternelles

- Nombre d'assistantes maternelles en activité : 59 (67 : déclarées en mairie, dont 8 sans contact)
- Nombre d'enfants gardés : 213 (dont 34 extérieurs)
- Nombre d'enfants scolarisés : 134 (dont 16 extérieurs)
- Nombre d'enfants en maternelle : 88
- Nombre d'enfants en primaire : 43
- Nombre d'enfants au collège : 3
- Nombre d'enfants non scolarisés : 79 (dont 18 extérieurs)
- Enfants gardés en provenance de communes extérieures : 34
- Nombre de places libres chez les assistantes maternelles déjà actives :
 - Plein-temps : 12
 - Périscolaire : 14
 - BB ou Péri : 2



Programme de la Bibliothèque municipale de Gouvieux pour janvier et février 2019

1° : LANCEMENT DU 3^E CONCOURS DE MARQUE-PAGES
Ouvert à tous les adhérents, quelle que soit leur adresse, ainsi qu'à tous les Godviciens, même non adhérents, adultes et enfants.
Dépôt de votre création au plus tard le 27 février avant 18h.
Vote entre le 2 et le 28 mars 2019.
Proclamation des résultats le 30 mars 2019 à 12h.
Le thème : « Super-héros ». Les modalités du concours seront affichées à la bibliothèque et un règlement remis à chaque participant. **Renseignements et inscriptions obligatoires à la bibliothèque.**



2° : 3^E NUIT DE LA LECTURE SAMEDI 19 JANVIER
- 17h : jeu de société « Fairy Tile », tournoi animé par les Chevaliers du Govitz, à partir de 7 ans ;
- 19h30 : soupe ;
- 20h30 : film « Jumanji 2 ».
Renseignements et inscriptions obligatoires à la bibliothèque.
Pour cette occasion la bibliothèque sera ouverte au public jusqu'à 20h.



3° : « GOUVIEUX PENDANT LA 1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE 1914-1918 » SAMEDI 26 JANVIER À 15H.
Rencontre et dédicace avec M. et Mme Cadet (les auteurs) ainsi que

M. Gondron, tous 3 de la Société Historique de Gouvieux, autour du livre édité par l'association.

4° « APÉRO BULLES » VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER DE 18H À 20H



La Bibliothèque municipale accueille Evelyne et Michel Clair, les Amis de Bulles et Crayons pour leur « Apéro Bulles » en itinérance, moment d'échange sur des titres de BD, comics ou mangas. Les participants peuvent ou non intervenir, et faire découvrir leurs coups de cœur. Un pot de l'amitié clôturera cette rencontre conviviale. **Tout public. Renseignements et inscriptions à la bibliothèque.**

5° « MATRIOCHKA » SAMEDI 2 FÉVRIER À 16H30

Conte musical par les petits musiciens du Menestrel.



Public à partir de 7 ans. Renseignements et inscriptions obligatoires à la bibliothèque.

6° « JEUX DE SOCIÉTÉ » DU 9 AU 23 FÉVRIER

Des jeux de société sont mis à la disposition des petits et des grands aux heures d'ouverture : mardi & vendredi 14h30-18h ; mercredi & jeudi 10h-12h & 14h30-18h ; samedi 10h-12h30 et 14h30-18h. De beaux moments de rencontre et de convivialité pour le plaisir de tous !

Renseignements et inscriptions : 37 rue de la Mairie - 03 44 57 48 63
bibliotheque@gouvieux.fr
gouvieux.c3rb.org/opacnet/

Battues dans le Bois des Bouleaux et furetage aux étangs

Dates des battues : 5 et 19 janvier + 2 et 16 février.

Date des furetages : 12 janvier.

Rencontres du Gouvieux Basket Oise (GBO)

Dimanche 13/01/2019 à 13h15 :
Championnat de France U17 Poule HDF - Gouvieux BO / Villeneuve d'Ascq

Samedi 19/01/2019 à 20h :
Championnat des HDF Prénationale - Gouvieux BO / Longueau-Amiens

Dimanche 20/01/2019 à 13h15 :
Championnat de France U17 Poule HDF - Gouvieux BO / Wasquehal (59)

Samedi 2/03/2019 à 20h :
Championnat des HDF Prénationale - Gouvieux BO / Beauvais BCO

Entrée gratuite. Buvette payante sur place. Venez nombreux soutenir nos joueurs !

Exposition de voitures et motos anciennes dimanches 13 janvier et 10 février de 9h30 à 13h rue Blanche

Tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, l'Amicale des Vieilles Calandres de Gouvieux vous convie à découvrir les véhicules anciens de ses membres sur le parking de la rue Blanche.

Renseignements au 06 84 76 08 31 ou
vieillescalandresgouvieux@laposte.net



Cuisine en Compagnie

Venez jouer au chef à la maison Cuisine en Compagnie
8 rue des repas 60270 Gouvieux
Contact 06 75 42 02 30

Les horaires et tarifs de tous les ateliers sur www.cuisineencompagnie.com et sur la page Facebook : Cuisine en Compagnie.



Nonette Nature

Comme chaque année, dans le cadre de son action de protection des batraciens à Gouvieux, Nonette Nature vous informe des dates suivantes : Lundi 14 janvier dès 9h30 : montage du dispositif de protection. Rendez-vous au parking du Château des Bouleaux, route de Précy. Les bénévoles sont cordialement invités à partager une collation après le montage Samedis 23 février, 2 et 9 mars : sorties nocturnes dès 20h30. Rendez-vous au parking du Château des Bouleaux. ATTENTION ! En cas d'intempérie, les sorties peuvent être annulées. L'inscription préalable est fortement recommandée (vous serez prévenus en cas d'annulation) : 06 80 90 06 56 ou 06 12 57 64 71. Prévoir vêtements chauds, bottes, gants, lampes et seaux.

Réunion sur la sécurité des seniors le 15 janvier à 11 heures en mairie de Gouvieux

Mairie et gendarmerie s'associent pour informer le public senior sur les mesures prises pour eux et à prendre par eux-mêmes, afin d'assurer leur sécurité au maximum : escroqueries, violences, cambriolages...

Entrée libre.

Diffusée dans l'ensemble des boîtes aux lettres godviciennes en juin 2018, une brochure spécifique de conseils pratiques est à disposition en mairie ou en téléchargement sur le site de la Ville : gouvieux.fr, rubrique « Vie quotidienne », sous-rubrique « Sécurité ».



Galette du Marronnier de Chaumont le 13 janvier à 14h30 à la salle des fêtes

Avec boissons chaudes et froides en échange de 9 euros (gratuité pour les moins de 10 ans) : inscription jusqu'au 6 janvier auprès de Monsieur Lagarosse (06 34 13 35 66).

Cette rencontre tiendra lieu d'assemblée générale, occasion pour tout un chacun d'adhérer à l'association (ou renouveler son adhésion, fixée à 12 euros).

Concert du Jazz Club le 25 janvier à 20h30 à la Ferme, 24 rue de la Mairie

À Swingin' Affair !

Ce quartet a été créé pour faire revivre le temps où le jazz était aussi - voire avant tout - une musique de danse. Cette période du jazz qu'on appela « The Swing Era » et qui connaît son apogée dans les années 30/40, fut illustrée par les grands orchestres de Count Basie, Duke Ellington, Benny Goodman ou Glenn Miller.

Parmi les grands solistes qui se distinguèrent et qui étaient véritablement pour certains d'entre eux l'équivalent de nos « pop stars » d'aujourd'hui, se trouvaient un grand nombre de saxophonistes au premier rang desquels Coleman Hawkins, Lester Young ou Ben Webster.

Par la suite, le duo - pour ne pas dire le duel - de ténors fit partie des figures obligées et plébiscitées par le public. C'est en s'inspirant de ces fameux duos qu'Olivier Defays et Philippe Chagne ont constitué « A Swingin' Affair ».

Habités des Big Band français

« qui comptent » (Laurent Mignard Duke Orchestra, Claude Bolling, Dany Doriz, Gérard Badini) où ils se retrouvent souvent, P. Chagne et O. Defays se sont entourés d'une rythmique de rêve, une machine à swing bien huilée composée de François Laudet à la batterie, le maître en la matière (pour résumer ses brillants états de services, nous dirons qu'il est le seul batteur européen à avoir joué lors d'une tournée avec le Big Band de Count Basie) et Philippe Petit à l'orgue Hammond qui, avec Rhoda Scott et quelques autres, fait partie des tous meilleurs représentant de cet instrument en France !

L'ambition de « A Swingin' Affair » est d'enchanter les oreilles des mélomanes autant que de chatouiller les pieds des danseurs !!

À voir et écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=4UL8x7uCWYw&feature=youtu.be>

Pour plus de renseignements : Michel Kus au 0683 326 700 ou michel.kus@orange.fr



Le salon de thé La Joyeuse Théière propose en janvier et février

- Conversation anglaise

Dimanches 13 janvier et 3 février

- Atelier d'écriture

jeudis 17 & 31 janvier, 14 & 28 février

- Massage des mains

vendredis 11 janvier et 8 février

- Thé Relax

vendredis 18 janvier et 15 février

- Café Philo : Deviens ce que tu es !
dimanche 20 janvier 2019

- Café Lectures Partagées
jeudis 24 janvier et 7 février

Renseignements sur les horaires et les tarifs au 03 44 58 92 11
joyeusetheiere@yahoo.com
1, rue de Chantilly à Gouvieux

16^e Bourse du jouet ancien et de collection le 20 janvier à la salle des fêtes

Comme tous les ans à la même époque, le Lions Club de Gouvieux organise sa Bourse de jouet ancien et de collection, évènement désormais incontournable qui permet aux collectionneurs de tout âge de retrouver les jouets de leurs rêves : voitures miniatures, poupées, trains électriques, etc. Une exposition de modélisme ferroviaire, ainsi que

de voitures anciennes, aura lieu également à cette occasion.



Ouverture de 8h30 à 16h. Verre de l'amitié à 11h30. Entrée à 2 € (gratuit - de 12 ans) : les bénéfices seront reversés à des associations.

Salon Photo du 1^{er} au 3 février de 10h à 18h à la salle des fêtes

Le 15^e Salon Photo de Gouvieux organisé par Arts et Loisirs, présentera des séries de photos réalisées par de nombreux passionnés, amateurs ou professionnels. Ils vous proposeront une vision originale du monde qui nous entoure, selon des thèmes différents. Lors de votre visite, admirez, échangez vos idées avec les auteurs, votez pour votre photo préférée et, pourquoi pas, achetez une de ces œuvres.

Les prix décernés par les sponsors et les prix du public « enfants » et « adultes », seront remis le samedi 2 février à 18h. Entrée libre.

Renseignements : 03 44 57 21 82 et www.artsetloisirsgouvieux.fr

15^e SALON PHOTO de GOUVIEUX



Du 1^{er} au 3 février 2019
de 10h à 18h

photo O. Jouhaud

Salle des Fêtes. 38 rue de la Mairie Entrée libre et gratuite

ARTS et LOISIRS de Gouvieux

Gouvieux

Crédit Mutuel Nord Europe

Naissances du 28 octobre au 22 novembre 2018

- 28 octobre : Méline Lambert
- 30 octobre : Louise Dacqmine
- 30 octobre : Violette Dacqmine
- 30 octobre : Chloé Lejeune
- 22 novembre : Arya Pluton Coutinho

Mariages du 10 novembre au 7 décembre 2018

- 10 novembre : Thomas Belardy-Escures et Virginie Degroise
- 1^{er} décembre : Laurent Daubricourt et Antonella Martinez Campuzano
- 7 décembre : Thomas Billyard-Leake et Lauren Delan-Cheminade

Décès du 16 octobre au 14 décembre 2018

- 16 octobre : Pierre Taquet
- 22 octobre : Jacqueline Guénault veuve Fox
- 4 novembre : Jean Gasnier
- 6 novembre : Charles Pizzuto
- 7 novembre : Dominique Cléménçon
- 13 novembre : Liliane Lecomte épouse Descroix
- 16 novembre : Hubert Conrad
- 16 novembre : Joël Derrit
- 19 novembre : Julien Fernandez
- 20 novembre : Augustin Troubat
- 23 novembre : Monique Bellemère veuve Renard
- 30 novembre : Jacques Lauro
- 2 décembre : Cleveland Powell
- 5 décembre : Suzanne Maublant veuve Chabrol
- 6 décembre : Christian Marchal
- 7 décembre : Bernard Leroy
- 14 décembre : Raymonde Poubel veuve Meurant

GRAND LOTO

Samedi 12 janvier 2019

Organisé par APE Ecole Marcel Pagnol Gouvieux



SALLE DES FETES DE GOUVIEUX

A partir de 20h

Ouverture des portes 18h00

NOMBREUX LOTS

Bons d'achat (300 €), électroménager (TV), Hifi

Place de Concert David Hallyday

Le carton 3€ - Les 6 pour 15€

Petite Restauration sur place (Gâteaux, café, boissons)

Réservation possible :

au 06.10.03.17.23 Mme Nathalie Beaurain

Tribunes libres

Tribune Gouvieux à Cœur

Gare au stationnement

L'ère de la voiture n'étant pas encore révolue, qui plus est en zone rurale comme la nôtre, le stationnement est plus que jamais une problématique cruciale. Il y a maintenant un an, la Municipalité a réactivé la zone bleue en centre-ville afin d'en chasser les véhicules ventouses et assurer de la sorte une plus grande fluidité. Nous disposons à présent du recul nécessaire : trouver une place est désormais plus aisé, ce qui est indispensable au développement de nos commerces, et à travers eux, à la dynamique de notre bourg, que beaucoup nous envient. D'ailleurs, d'autres communes nous ont emboîté le pas, telle Lamorlaye. Nous poursuivrons donc cette politique équilibrée.

L'attention de la Municipalité est aussi fixée du côté de la gare de Chantilly – Gouvieux. Le stationnement arrive là encore à saturation, sachant que 60 % des habitants de Gouvieux et alentours se rendent quotidiennement en Île-de-France pour y travailler. La tendance est à la croissance de ce trafic, que nous promet le futur barreau ferroviaire Creil – Roissy. Il manque d'ores et déjà plus de 200 places. Or, le projet de Pôle d'Échange Multimodal porté par l'Aire cantilienne ne permettra pas de résorber cette carence, d'autant moins qu'elle devrait plus que doubler dans les années à venir.

Les solutions alternatives à la voiture individuelle se développent. La dernière en date est Rézo Pouce, autostop organisé et sécurisé sur le territoire du Parc Naturel Régional. Mais elles sont limitées. La Municipalité réfléchit donc à d'autres solutions. À court terme, elle expérimente une zone verte à abonnements payants, aux abords de la gare, pour organiser un stationnement trop souvent anarchique. À moyen terme, elle étudie les possibilités foncières pour la construction de parkings. Toutes ces pistes réclament temps et patience, car elles ne sont pas simples ; mais soyez assurés que vos élus y travaillent assidûment.

**Patrice Marchand pour le
Groupe Gouvieux à Cœur**

Tribune Ensemble pour Gouvieux

Solidarité et espoir !

Tout d'abord, Nous souhaitons exprimer toute notre SOLIDARITÉ aux familles strasbourgeoises qui ont été touchées par cet effroyable attentat. Nos valeurs républicaines sont frappées encore une fois par le fanatisme idéologique.

L'actualité, c'est aussi les « gilets jaunes ». Ce mouvement peut s'expliquer par plusieurs raisons parmi lesquelles le sentiment de ne pas être entendu ou même ignoré par les élites dirigeantes, une vie quotidienne difficile et peu d'espoir d'amélioration... Ces événements sociaux récents ont aussi mis en évidence le besoin d'auto-détermination des citoyens.

Le Président de la République a dû gérer une situation inédite, seul face au peuple. Le président est vu comme le dernier recours car ceux qui sont supposés nous représenter, les organisations syndicales, les partis politiques voire le mouvement associatif ont perdu la confiance du peuple. Trop de double discours, trop d'incohérence, trop de déconnexion avec la réalité.

Ces corps intermédiaires doivent retrouver leur place, jouer leur rôle. Ainsi les élus des communes, agissant en proximité sur notre quotidien forment le socle d'une démocratie représentative. La démarche d'écoute qui s'ouvrira en janvier au niveau local doit permettre à tous ceux qui le souhaitent de prendre part au débat sans tabous dans la confrontation d'arguments et d'idées. Tant de sujets sont à traiter : fiscalité, pouvoir d'achat, transition écologique, scolarité, aménagement du territoire, bassin d'emploi... dans un esprit de responsabilité. Notre devoir d'élus est d'être à l'écoute, de redonner de l'ESPOIR et de la confiance, de tracer un chemin pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Nous aborderons tous ces sujets en 2019, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous vous souhaitons une excellente année.

**Ensemble pour Gouvieux
ensemblepourgouvieux@gmail.com**

À noter

10^e Salon du Bien-être les 23 et 24 février à la Ferme, 24 rue de la Mairie

40 thérapeutes / praticiens et professionnels du bien-être vous proposeront des séances découvertes, ateliers, conférences et conseils. 2 jours pour prendre soin de vous et de votre santé, vous détendre et vous relaxer, faire le plein d'énergie et de tonus.

Programme et horaires sur le site www.presence-bien-etre-gouvieux.fr.

présence-bien-etre-gouvieux.fr, sur la page FB (association présence bien être), à la mairie et chez les commerçants de Gouvieux.



▲ Une joyeuse et compétente équipe vous attend pour vous apporter un maximum de bien-être.

Numéros utiles

- 3237 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche
- 15 SAMU et urgences dentaires
- 17 Police
- 18 Pompiers
- 112 Numéro d'urgence européen
- 114 Urgences médicales et sécurité (pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler)
- 115 Sans-abris
- 119 Enfance maltraitée
- 116 000 Enfants disparus
- 0825 812 822 Centre anti-poison
- 03 44 66 44 66 Sos Médecins Oise (37 bd Biondi à Creil)
- 03 44 67 13 13 Mairie de Gouvieux

Contact Gouvieux

Bulletin municipal officiel de la Ville de Gouvieux
Directeur de la publication : Patrice Marchand
Rédaction : Ville de Gouvieux
Réalisation : Agence RDVA (01 39 90 10 00 - www.rdva.fr)
Photographies : Ville de Gouvieux, DR
Impression : Bédu/Gouvieux (Imprim'vert)
Ne pas jeter sur la voie publique.



Gouvieux



www.gouvieux.fr





RECENSEMENT

de la population de Gouvieux 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN